



Vente véhicule occasion

Par **lulu644112**, le **09/06/2022** à **07:47**

Mon fils a vendu par l'intermédiaire d'un mandataire une voiture qui fonctionnait parfaitement depuis 2 ans qu'il l'avait, or quelques semaines après la vente l'embrayage s'est cassé, l'acquéreur parle de vice caché et demande un remboursement

le mandataire qui a garanti la voiture veut bien payer les frais de réparation , l'acquéreur refuse en parlant de vice caché,

le véhicule en parfait état de marche à 104000 km au compteur, l'usure est normale, on n'a pas vendu une voiture neuve...

peut on vraiment parler de vice caché?????

merci

Par **janus2fr**, le **09/06/2022** à **08:33**

[quote]

peut on vraiment parler de vice caché?????

[/quote]

Bonjour,

Oui, si l'embrayage était déjà cassé lors de la vente et que l'acheteur ne pouvait pas le voir, ce qui est tout de même étonnant...

Par **lulu644112**, le **09/06/2022** à **08:51**

La voiture fonctionnait parfaitement lors de la vente, comment aurions nous pu vendre une voiture avec l'embrayage défectueux sans que l'acheteur s'en rende compte?????

nous avons gardé la voiture 2 ans et elle a toujours marché très bien, l'entretien , les vidanges effectués dans les règles, l'acheteur dit que la pièce est usée, évidemment nous n'avons pas vendu une voiture neuve, elle a quand meme 104000 km;

Par **Prana67**, le **09/06/2022** à **12:33**

Bonjour,

Quand vous dites mandataire vous parlez d'un dépôt vente ? Si ce mandataire a garantie le véhicule c'est la garantie qui prend le relais.

Pourquoi l'acheteur refuse une réparation sous garantie ? C'est quand même original de payer une garantie et de refuser de l'utiliser.

A moins que l'acheteur essaie d'annuler la vente pour vice caché. Dans ce cas il devra démontrer que l'embrayage était HS au moment de l'achat, ce qui me paraît compliqué.

En tout cas, sauf vice caché votre fils n'est plus concerné par ce véhicule.

Par **miyako**, le **10/06/2022** à **21:57**

Bonsoir,

Il y a une garantie , le mandataire qui a vendu la voiture accepte de changer l'embrayage ,c'est à dire d'en remettre un neuf .C'est l'essentiel,l'histoire du vice caché ne passera jamais à l'expertise,qui sera au frais de l'acheteur et c'est le mandataire qui sera concerné,**pas votre fils**.Le mandataire fait jouer la garantie rien de plus normal.

Cordialement

.